

fédération
des services
publics

la
cgt

Le SMIC augmente... et pourquoi pas le point d'indice ?

La hausse du SMIC au 1^{er} juin 2026 est confirmée : +2,41 %, soit 1867,02 € brut mensuel pour un temps plein et 12,31 € brut de l'heure. Cette augmentation est une conséquence automatique de l'inflation... mais elle révèle surtout une réalité inacceptable : aujourd'hui, dans la fonction publique territoriale, les salaires restent gelés et les grilles se tassent pour toutes les catégories ; aujourd'hui, dans le secteur social et médico-social, cette situation vient impacter un peu plus les conditions de rémunération, accentuant ainsi la fuite des professionnel·les.

Salaires au rabais, absence d'élargissement des dispositions du CTI à tous·tes les professionnel·les du secteur, conditions de travail dégradées... un seul constat : les professionnel·les sont méprisé·es !



MÉTIERS PAYÉS AU MINIMUM LÉGAL

DÉBUTS DE CARRIÈRE ÉCRASÉS

ANNÉES D'ANCIENNETÉ PLUS RECONNUES

QUALIFICATIONS NON RECONNUES

Assez du mépris ! Nos métiers valent mieux que des miettes !

Alors que les besoins explosent, les établissements manquent de personnels, les conditions de travail se dégradent, les travailleuses et travailleurs du social et du médico-social tiennent les services à bout de bras et de force. **Il est urgent de mettre en œuvre une revalorisation des grilles salariales et du point d'indice.**

LE 25 JUIN, MOBILISONS-NOUS

- ▶ pour une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice ;
- ▶ pour une extension immédiate du versement du CTI à tous·tes les professionnel·les du social et du médico-social ;
- ▶ pour une refonte immédiate des grilles.



Ensemble, gagnons l'augmentation des salaires.



<https://www.cgtservicespublics.fr> - facebook.com/cgtservicespublics
Mail : fdsp@cgt.fr - Tél. 01 55 82 88 20